Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **51 (1959)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

51e année | Juillet/Août 1959 | No 7/8

Initiative de l'Union syndicale suisse pour la réduction de la durée du travail

Par *Jean Möri*

Le congrès extraordinaire de l'Union syndicale suisse qui vient de se dérouler à Berne, le 5 juillet, avait à choisir entre deux possibilités pour régler le problème de la durée du travail:

1° Le projet de déclaration des associations centrales d'employeurs, du 1er juin 1959.

2° L'initiative constitutionnelle concernant la réduction de la durée du travail.

Dans sa séance du 15 juin dernier, la majorité du Comité syndical avait décidé, par 11 voix contre 6, de proposer le rejet du projet de déclaration patronale et par 8 voix contre 4 de lancer l'initiative.

C'est par 166 voix contre 63 et 2 abstentions que le congrès extraordinaire vient de décider le rejet du projet de déclaration patronale et par 152 voix contre 76 et 2 abstentions le lancement de l'initiative populaire de l'Union syndicale suisse pour la réduction de la durée du travail. Si tous les délégués étaient favorables à une action rapide pour de nouvelles réductions de la durée du travail, ils se divisèrent, comme en témoignent les résultats de ces deux votes successifs, sur le choix du moyen uniquement.

Nous publions intégralement en annexe les textes de l'initiative, de la résolution finale votée par le congrès et d'une traduction officieuse du projet de déclaration des associations centrales d'employeurs précédé de la lettre d'accompagnement. Ainsi, nos lecteurs disposeront d'une précieuse documentation. Par souci d'objectivité, nous joignons même à ces annexes le communiqué des grandes associations centrales d'employeurs publié dans toute la presse après le congrès syndical, sur lequel nous reviendrons ultérieurement. En souhaitant d'ores et déjà que le profond désappointement que ce texte manifeste ne se transforme pas en une vaine rancune peu faite pour améliorer les rapports du travail. Car si le premier essai d'une entente générale entre employeurs et travailleurs concernant